

FORMATION CERTIPHYTO - DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT - RECYCLAGE

Objectifs

Renouveler le Certiphyto "Décideur en entreprise non soumise à agrément"

Public Visé

Tous les acteurs des filières agricoles et non agricoles en contact direct ou indirect avec les produits phytopharmaceutiques.



Durée : nous contacter

Pré Requis

Diplôme Certiphyto ou formation initiale réalisée dans les 5 années précédentes

Parcours pédagogique

LE RECYCLAGE PEUT S'EFFECTUER DE LA FACON SUIVANTE :

- Une formation de 7h
- OU
- Un test sec de 1h

OPTION 1 : FORMATION 7H

Présentation :

- Formateur/Stagiaires
- Attentes des stagiaires

I. Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur
- Responsabilité vis-à-vis des tiers
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangers pour l'environnement
- Situation d'exposition aux dangers
- Prévention des risques
- Zonage
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PHYTODNSARECY-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupasfo.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°19221001013, ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Mer et de l'Élevage
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage
- Pratique visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage, du traitement des résidus et lors des manipulations
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus

II. Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité des produits
- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels
 - Techniques de lutte intégrée (lutte biologique) directe et indirecte, méthodes physiques, etc.)
 - Systèmes réduisant les risques de bioagressions et permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
 - Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement
- Contrôle cultural : rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées
- Systèmes de production intégrés
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques Adaptation des doses en fonction de l'état et de

III. Réduction de l'usage/Méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- La distribution spatiale des bio-agresseurs
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives

OPTION 2 : TEST SEC 1H

Examen par QCM comprenant 30 questions :

- 10 questions réglementation et sécurité environnementale
- 10 questions santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- 10 questions réduction de l'usage et méthodes alternatives

Le seuil de réussite est fixé à 15 bonnes réponses.

Aucune question n'est éliminatoire.

En cas d'échec au test, la formation recyclage de 14h est obligatoire.

Objectifs pédagogiques

- Mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts
- Connaître les stratégies de lutte appropriées aux diagnostics effectués
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : exposés interactifs, mises en situation, étude de cas

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Moyens : vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation /
Attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PHYTODNSARECY-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupepic.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°19221001023 auprès du Préfet de la Région Occitane
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)